



Mardi 17 septembre 2024

Tout savoir sur le label Quiet

CidB
Centre d'information
sur le **Bruit**


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Anne Giguelay - Direction Générale de la Santé (DGS)
Charlotte Lemoine - Centre d'information sur le bruit (CidB)
Valérie Rozec - Centre d'information sur le bruit (CidB)

Contexte

Objectifs

Comment labelliser une ou des action(s)?

Évaluation du dossier

Attribution du label

Exemples



Contexte

Post confinement : augmentation de la sensibilité de la population aux bruits

Pollutions sonores : préoccupation grandissante pour de nombreux français

4ème plan national santé environnement PNSE4 (2021-2025) :

Axe 2 : Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire

Action 15, 3ème partie « améliorer la tranquillité sonore des citoyens »

=> Promouvoir des espaces calmes et/ou des moments apaisés pour les citoyens en leur attribuant un label : le label Quiet.



Objectifs

Valoriser un **espace calme** et/ou un **moment apaisé** au sein d'une commune, d'un établissement ou d'une entreprise, d'un commerce.

Concerne une action ou un projet dans un lieu précis et/ou un moment associé à un lieu qui vise à améliorer/préserver l'environnement sonore.

Comment labelliser une (ou des) action(s) ?

- Compléter le formulaire sur la plateforme [Label QUIET · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

Ouverture jusqu'au 30 septembre 2024

- Un dossier rapide et facile à compléter
 - Présentation courte de l'action proposée (type d'action, lieux concernés)
 - Dossier descriptif (10 pages max) à joindre au formulaire, présentant la mise en œuvre de l'action, son suivi, son évaluation, les bénéfices observés ou escomptés, etc.

Comment labelliser une (ou des) action(s) ?

- Questions posées dans le formulaire
- Intitulé de l'action
- Type de structure concernée
- Description sommaire de l'action (800 caractères espaces compris)
- Dans quel contexte et pourquoi l'action est-elle proposée ou a été entreprise ?
- Comment est l'environnement sonore autour du lieu et/ou en dehors des horaires du moment apaisé ?
- Qui sont/seront les bénéficiaires de l'action ?
- Quels sont les objectifs visés par la création de ce lieu ou de ce moment apaisé ?
- Est-ce qu'une communication a été réalisée/est envisagée auprès des usagers ? Et si oui, laquelle ?

Évaluation des dossiers

- Par un jury composé des membres du **Conseil National du Bruit (CidB)**
- Sur la base des critères d'évaluation :
 - Quelle est la plus-value avant/après pour les bénéficiaires ?
 - Quels sont les moyens mobilisés pour évaluer cette plus-value (enquête de satisfaction des usagers et/ou des riverains...)?
 - Comment la pérennité du respect du calme est-elle assurée (lieu/moment/formation/information) ?



Attribution du label

- Durée de labellisation de **deux ans**
- Diffusion d'une charte d'utilisation du **logo**
- À la fin des deux ans :
 - **Renouvellement possible** du label *via* la plateforme « Démarches-simplifiées » en complétant un formulaire plus succinct,
 - Préciser les évolutions du projet, les éventuelles études d'impact et son évaluation actualisée au regard de la pérennité du calme.



Questions

Exemples



Expérimentation de cinq **cantines** pilotes équipées d'afficheurs pédagogiques communicants :

- les niveaux sonores sont transmis en temps réel à une plateforme de visualisation et d'analyse permettant aux chefs d'établissements et aux personnels de cantine d'intervenir sur la gestion du service
- formation spécifique auprès du personnel
- sensibilisation des enfants à l'aide de fiches actions spécifiques permettant de réduire le bruit

▷ Baisse significative des niveaux sonores jusqu'à 8 dB(A)

Les personnels, les parents d'élèves et les enfants interrogés sont très satisfaits du dispositif.



Exemples

Création de **cours d'écoles végétalisées**

Sanctuarisation de zones calmes

Espaces propices :

... aux jeux calmes dans la cour

... aux discussions

Limitations des jeux de ballons :

Baisse de la gêne des riverains des établissements scolaires



Des espaces/moments apaisés à créer dans différents lieux

Face aux impacts des pollutions sonores sur la santé en termes de fatigue, de stress, de perturbations du sommeil, on assiste à une demande importante de calme des salariés et des usagers de différents espaces tels que :

- les hôpitaux ou les centres de soins,
- les établissements d'accueil du jeune enfant,
- les établissements scolaires,
- les supermarchés,
- les espaces publics,
- les gares, etc.

Le label Quiet peut répondre efficacement à ce besoin de ressourcement pour réduire les effets délétères du bruit et améliorer la qualité de vie et le bien-être des salariés comme des usagers de ces espaces.



Merci pour votre participation.

Dépôt des dossiers **jusqu'au 30 septembre** :
[Label QUIET · demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr/label-quiet)

Pour plus d'informations :
<https://www.bruit.fr/collectivites/label-quiet>

Contact :
labelquiet@cidb.org